

Nature de l'acte : 6.1.6.

Le Maire de Condé-en-Normandie,
VU le Code général des collectivités territoriales,
VU les pouvoirs de police conférés au Maire d'une commune en vertu de l'article L2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la loi n°99-5 du 6 janvier 1999 relative aux animaux dangereux et errants,
VU le Code Rural, notamment les articles L211-11,
VU le délai légal observé de 8 jours à la fourrière de Condé en Normandie,
VU le refus du 3 octobre 2022, de la SPA de Verson de récupérer un animal dangereux,
VU l'avis favorable de la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP),
VU l'avis favorable du Cabinet Vétérinaire de Condé en Normandie, Madame Marie Pollenne d'euthanasier le chien Berger Allemand prénommé Rocky appartenant à Monsieur Marie Daniel, habitant la commune déléguée de Saint Pierre la Vieille, décédé le jeudi 29 septembre 2022,
VU l'agressivité de l'animal et de sa dégradation de santé importante suite au décès de son propriétaire et de l'absence d'héritiers connus,
CONSIDERANT que l'animal susvisé est de nature à présenter un danger grave et immédiat pour les personnes et les animaux domestiques et qu'il est nécessaire dans ces conditions de procéder à l'euthanasie de Rocky,

ARRETE :

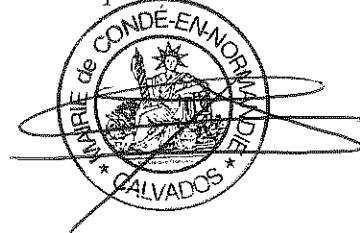
Article 1^{er} - Le vendredi 7 octobre 2022, le docteur Marie Pollenne est autorisée à euthanasier le chien Berger Allemand nommé Rocky appartenant à Monsieur Marie Daniel, décédé demeurant la Quartrée – Saint Pierre la Vieille 14770 Condé en Normandie.

Article 2 – Les frais afférents aux opérations de capture, de transport, de garde, de surveillance sanitaire et d'euthanasie de l'animal dangereux seront intégralement absorbés par la commune et ensuite mis à la charge d'éventuels héritiers.

Article 3 - Ampliation du présent arrêté sera transmise à la Direction Départementale de la Protection des Populations Départemental, Le Cabinet Vétérinaire de Condé en Normandie, Le Directeur des Services techniques, et Monsieur Bruno Marie, responsable de la fourrière.

Fait à CONDE/NOIREAU, le 6 octobre 2022

Valérie Desquesne
Maire de Condé-en-Normandie
Vice-Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau
Vice-Présidente du Conseil Départemental du Calvados



V.D.